

LES POINTS CLÉ DU PROJET

Pourquoi ces travaux ?

La RD30 est un axe majeur du Département régulièrement saturé dans la traversée de Plaisir. Son aménagement vise à améliorer la fluidité et la sécurité de l'ensemble des déplacements tout en contribuant à la tranquillité des quartiers environnants.

Les nouveaux carrefours dénivelés de la rue Jules Régnier et des Gâtines seront mis en service à l'été 2016 et l'ensemble des travaux de voirie sera terminé à l'été 2017.

Quels avantages pour demain ?

- ➔ **Une circulation plus fluide, des déplacements plus sûrs** : le doublement de la RD30 et le réaménagement des carrefours, permettront d'absorber et de fluidifier le trafic, tout en sécurisant la circulation.
- ➔ **Un centre-ville qui respire** : l'augmentation de la capacité de la route favorisera la décongestion du centre-ville aujourd'hui soumis au report de trafic qui génère insécurité, bruit et pollution.
- ➔ **Un cadre de vie amélioré** : la dénivellation des trois principaux carrefours ainsi que la création de protections acoustiques et d'espaces paysagers viendront améliorer le cadre de vie des riverains qui se verront protégés des nuisances liées à la circulation.
- ➔ **Un itinéraire adapté à tous** : la réalisation d'une voie verte sur l'ensemble de l'itinéraire et la création de 2 passerelles pour piétons et cycles faciliteront les circulations douces et les liens entre quartiers de la Ville et le secteur situé au sud de la RN12.

Coût de l'opération : **78,53 millions d'€TTC** (valeur 2005),
Maîtrise d'ouvrage : **Département des Yvelines**
Financement : **Département des Yvelines : 58 %**,
Région Ile-de-France : 42 %

L'information des riverains et des usagers pendant les travaux

Pour informer les riverains et les usagers du déroulement des travaux et de l'actualité du chantier, plusieurs vecteurs de communication seront utilisés par le Département :

- ➔ **Le site Internet du Département des Yvelines www.yvelines.fr/rd30** : il héberge toutes les informations relatives au projet et à son actualité travaux, et permet le téléchargement de toutes les publications liées au chantier.
- ➔ **Les lettres « Info travaux »** : elles présentent les modifications ou perturbations à venir sur la circulation liées au chantier, elles sont diffusées en amont des travaux aux riverains directement impactés, et publiées sur le site Internet du Département des Yvelines.
- ➔ **Les panneaux routiers d'information** : ils alertent les automobilistes sur la présence des travaux pour leur permettre d'anticiper les difficultés et d'organiser leurs déplacements. Ils sont mis en place en amont de la zone des travaux sur la RD30 et les voiries connexes.



Yvelines
Conseil général



Retrouvez toute l'information sur le projet et le suivi du chantier sur www.yvelines.fr/rd30

AMÉNAGEMENT ET ÉLARGISSEMENT DE LA RD30 À PLAISIR

Conception : Conseil général des Yvelines - Maquette : E-MEDIA - Impression : Wauquier - octobre 2014

Déclaré d'utilité publique en octobre 2007, le projet d'aménagement et d'élargissement de la RD30 à Plaisir entre dans sa phase de réalisation à compter du mois de janvier 2015.

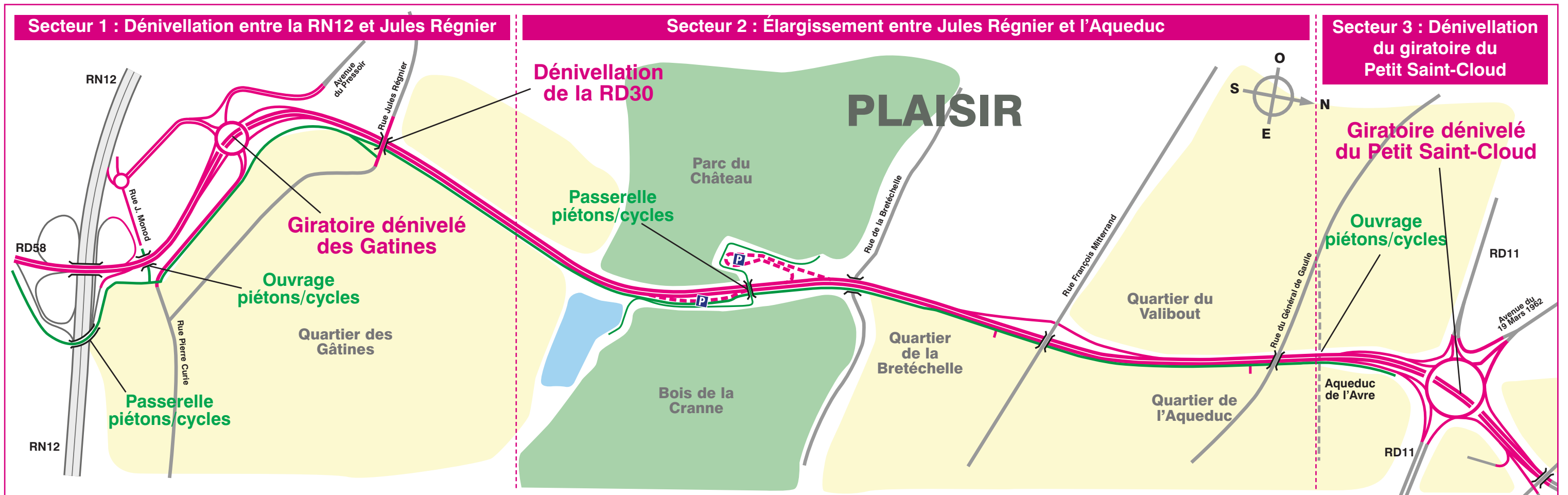
INFORMEZ-VOUS SUR LE PROJET ET L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES TRAVAUX



Yvelines
Conseil général

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES TRAVAUX 2015-2017

Un principe général : le maintien des deux sens de circulation pendant toute la durée des travaux



Secteur 1 / Janvier 2015 > été 2016 :

- Dénivellation de la RD30 à 2 x 2 voies
- Création du giratoire des Gâtines et du giratoire Monod
- Création du pont supportant la rue Régnier
- Construction de 2 bassins de retenue à ciel ouvert
- Création de la voie verte
- Création du passage inférieur pour les piétons entre les rues Monod et Curie
- Création d'une passerelle piétons-cycles au dessus de la RN12 (2016-2017)

Secteur 2 / Janvier 2015 > été 2017 :

- Élargissement de la RD30 à 2 x 2 voies
- Mise en place des écrans acoustiques
- Aménagement de la voie verte
- Création de la passerelle piétons-cycles du Bois de la Cranne
- Construction de 3 bassins d'assainissement enterrés
- Réalisation des 2 aires de stationnement du Bois de la Cranne

Secteur 3 / Janvier 2015 > été 2017 :

- Dénivellation de la RD30 à 2 x 1 voies
- Construction des deux ponts permettant de faire passer la RD30 sous le giratoire
- Mise en place des écrans acoustiques
- Création de la voie verte
- Construction d'un bassin d'assainissement enterré

Quels impacts sur la vie locale et le trafic ?

La circulation sur la RD30 sera maintenue pendant toute la durée des travaux. Des voiries et carrefours provisoires seront aménagés pour permettre le déroulement des travaux tout en maintenant la circulation et les mouvements tournants.

Secteur 1 : Perturbations de la circulation à prévoir

Les travaux du 1^{er} secteur seront exécutés, en partie, hors circulation. Néanmoins, des modifications des plans de circulation ou des restrictions provisoires de circulation (principalement nocturnes) seront mises en œuvre afin de pouvoir réaliser certains ouvrages et d'effectuer les changements de phases :

- Limitations de vitesse
- Dévoiements ou basculements des voies de circulation
- Voiries provisoires
- Modifications des échanges avec la RN12
- Modifications des carrefours

Secteur 2 : Circulation faiblement impactée

Les travaux seront exécutés de manière à maintenir la circulation dans les 2 sens. Des basculements de chaussées seront réalisés au gré de l'avancement du chantier.

Secteur 3 : Perturbations de la circulation à prévoir

Les travaux seront exécutés à proximité immédiate des voies de circulation. Au niveau du giratoire du Petit Saint-Cloud, des restrictions provisoires de circulation (principalement nocturnes) seront mises en œuvre afin de pouvoir réaliser certains ouvrages et d'effectuer les changements de phases :

- Limitations de vitesse
- Dévoiements ou basculements des voies de circulation